

Conférence du désarmement

18 septembre 2020

Français

Original : anglais

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1 | 3 |
| II. Organisation des travaux de la Conférence | 2-23 | 3 |
| A. Session de 2020 de la Conférence | 2-9 | 3 |
| B. Participants aux travaux de la Conférence | 10 | 5 |
| C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence..... | 11-12 | 5 |
| D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2020..... | 13-17 | 5 |
| E. Élargissement de la composition de la Conférence..... | 18-19 | 6 |
| F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence..... | 20 | 7 |
| G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence..... | 21 | 7 |
| H. La Conférence du désarmement et les organisations non gouvernementales . | 22-23 | 7 |
| III. Organisation des travaux de la Conférence | 24-46 | 7 |
| A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire . | 28-29 | 8 |
| B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées | 30-31 | 9 |
| C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace | 32-33 | 9 |
| D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes | 34-35 | 9 |
| E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques..... | 36-38 | 10 |
| F. Programme global de désarmement..... | 39-40 | 10 |
| G. Transparence dans le domaine des armements | 41-42 | 10 |
| H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes | 43 | 10 |
| I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies | 44-46 | 10 |



Appendice I

| | |
|---|----|
| Nom des membres de la Conférence du désarmement qui ont exercé la présidence à la session de 2020 | 12 |
|---|----|

Appendice II

| | |
|--|----|
| Extrait du compte rendu de séance publié sous la cote CD/PV.1523 | 13 |
|--|----|

Appendice III

| | |
|--|----|
| Liste et textes des documents publiés par la Conférence du désarmement | 14 |
|--|----|

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quatrième session, son rapport annuel sur sa session de 2020, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2020 de la Conférence

2. La Conférence s'est réunie du 20 janvier au 27 mars, du 25 mai au 10 juillet et du 3 août au 18 septembre 2020. Durant cette période, elle a tenu 25 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu quatre séances plénières informelles.

4. La présidence a été exercée conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, comme indiqué à l'appendice I du présent rapport. La Conférence a pris note que, sans que cela crée de précédent pour ses futures sessions, les Présidents de la session de 2020 avaient invité le dernier Président de la session de 2019 et le premier Président de la session de 2021 à prendre part aux réunions informelles qu'ils tenaient régulièrement, aux fins de la continuité dans les travaux de la Conférence.

5. Les travaux de la Conférence en 2020 se sont durement ressentis de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu pour effet de réduire le nombre de séances plénières et d'en modifier les modalités. Si les deux premiers Présidents de la session, M. Rachid Belbaki, Ambassadeur d'Algérie, et M. Carlos Mario Foradori, Ambassadeur d'Argentine, ont pu tenir des séances plénières dans les conditions habituelles, les Présidents qui leur ont succédé, du 10 mars au 29 juin, à savoir M^{me} Sally Mansfield, Ambassadrice d'Australie, et M. Robert Müller, Ambassadeur d'Autriche, n'ont pu convoquer de séance plénière en raison des restrictions liées à la pandémie. Après cela, le Secrétariat de l'ONU a pu mettre en place un système de téléconférence grâce auquel les séances plénières ont pu se tenir selon des modalités « hybrides » permettant aux membres des délégations d'y assister en personne ou à distance. Ces séances hybrides ont été convoquées le 30 juin, par le Président de la Conférence, M. Robert Müller, Ambassadeur d'Autriche, le 13 août, par le Président de la Conférence, M. Shameem Ahsan, Ambassadeur du Bangladesh, et les 27 août, 8 septembre et 16 septembre, par le Président de la Conférence, M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus. La Conférence a pris note que le recours à de telles modalités hybrides et virtuelles ne créait aucunement un précédent pour l'organisation des séances que la Conférence tiendrait à l'avenir, tout en constatant que cette façon de procéder avait été utile en ce qu'elle avait permis à la Conférence de poursuivre ses travaux en période de pandémie. La Conférence a pris note avec satisfaction des efforts que le Secrétariat de l'ONU avait déployés pour mettre en place les systèmes de téléconférence et elle a encouragé le Secrétariat de l'ONU à continuer, en concertation avec le secrétariat de la Conférence, de s'efforcer de mettre au point des plans d'urgence permettant à la Conférence de poursuivre ses travaux dans les situations exceptionnelles, tout en faisant preuve d'une plus grande transparence financière vis-à-vis des États Membres.

6. À la 1525^e séance plénière, le 28 janvier 2020, M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture d'un message au nom du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres (CD/PV.1525).

7. Dans une lettre datée du 20 janvier 2020, le premier Président de la session de la Conférence, M. Rachid Belbaki, Ambassadeur d'Algérie, et la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies, Tatiana Valovaya, ont conjointement invité les États membres à s'exprimer devant la Conférence lors du débat ministériel de la session de 2020. Les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Sabri Boukadoum, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie (CD/PV.1523) ; M. Philippe Goffin, Ministre des affaires étrangères et Ministre de la défense de la Belgique (CD/PV.1532) ; M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie (CD/PV.1532) ; M^{me} Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1532) ; M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France (CD/PV.1532) ; M. Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne (CD/PV.1532) ; M^{me} Ann Linde, Ministre des affaires étrangères de la Suède (CD/PV.1532) ; M. Stef Blok, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas (CD/PV.1532) ; M. Faisal Al-Saud, Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite (CD/PV.1532) ; M^{me} Arancha González Laya, Ministre des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération de l'Espagne (CD/PV.1532) ; M. Mukhtar Tileuberdi, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan (CD/PV.1532) ; M. Mohamed Ali Al-Hakim, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq (CD/PV.1532) ; M. Pekka Haavisto, Ministre des affaires étrangères de la Finlande (CD/PV.1533) ; M. Ehab Fawzy, Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des affaires multilatérales et de sécurité internationale de la République arabe d'Égypte (CD/PV.1533) ; M. Bruno Rodriguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1533) ; M. Fabio Marzano, Vice-Ministre de la souveraineté et de la citoyenneté du Brésil (CD/PV.1533) ; M. Simon Coveney, Vice-Premier Ministre (Tánaiste) et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande (CD/PV.1533) ; M^{me} Lolwah Rashid Al Khater, Ministre adjointe des affaires étrangères et porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Qatar (CD/PV.1533) ; M. Pankaj Sharma, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement (CD/PV.1533) ; M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (CD/PV.1533) ; M. Gordan Grlić Radman, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République de Croatie (CD/PV.1534) ; M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1534) ; Lord Ahmad of Wimbledon, Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth et Ministre d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (CD/PV.1534) ; M. Nikolaos-Georgios Dendias, Ministre des affaires étrangères de la République hellénique (CD/PV.1534) ; M^{me} Asako Omi, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1534) ; M. Cornel Feruta, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Roumanie (CD/PV.1534) ; M. Erki Kodar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie (CD/PV.1534) ; M. Mohsen Baharvand, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et des affaires internationales de la République islamique d'Iran (CD/PV.1534) ; M. Ahmad Faisal bin Muhamad, Ambassadeur et Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (CD/PV.1534) ; M. Andreano Erwin, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève (CD/PV.1534) ; M. Matej Marn, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie (CD/PV.1535) ; M. Alvin Botes, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de la République sud-africaine (CD/PV.1535) ; M. Alexander Yáñez Deleuze, Vice-Ministre des affaires multilatérales du Ministère du pouvoir populaire chargé des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela (CD/PV.1535) ; M. Pham Quang Hieu, Assistant du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam (CD/PV.1538).

8. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence et aux principes du multilatéralisme, ainsi que l'importance vitale que revêtent la diplomatie multilatérale et les institutions multilatérales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ils ont exprimé leur préoccupation quant à la situation dans laquelle se trouve la Conférence, ont invité la Conférence à contribuer à faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale en surmontant son blocage actuel, et ont énoncé leurs priorités nationales pour les travaux de la Conférence.

9. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M^{me} Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU ; M^{me} Anja Kaspersen, Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement et Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement ; M^{me} Radha Day, spécialiste hors-classe des questions politiques et Secrétaire de la Conférence du désarmement ; M^{me} Silvia Mercogliano, spécialiste des questions politiques, M^{me} Erika Kawahara, spécialiste des questions politiques (adjointe de 1^{re} classe), et M. Yao Yue, spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe).

B. Participants aux travaux de la Conférence

10. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

11. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 42 États non membres. Il est rendu compte des débats sur la question dans le document CD/PV.1523, dont l'extrait pertinent figure à l'appendice II.

12. La Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Estonie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan, Tchad, Thaïlande et Trinidad-et-Tobago.

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2020

13. À sa 1523^e séance plénière, le 21 janvier 2020, un projet d'ordre du jour a été présenté par le Président de la Conférence, M. Rachid Belbaki, Ambassadeur d'Algérie, et a été examiné par la Conférence conformément à l'article 29 de son Règlement intérieur. La Conférence a adopté l'ordre du jour (CD/2183) de sa session de 2020 (CD/PV.1523), libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2020 :

1. Cessation de la course aux armements et désarmement nucléaire
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques
6. Programme global de désarmement
7. Transparence dans le domaine des armements
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies ».

14. Le Président a ensuite fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son Règlement intérieur. ».

15. En application des dispositions du paragraphe 45 du rapport de la Conférence du désarmement sur sa session de 2019 (CD/2179), le dernier Président de la session de 2019 (Zimbabwe) et le premier Président de la session de 2020 (Algérie), ont tenu des consultations informelles au cours de la période intersessions en vue d'engager sans délai les travaux de fond à la session de 2020 de la Conférence.

16. Tout au long de la session de 2020, les Présidents de la Conférence ont mené d'intenses consultations en vue de trouver un accord sur un programme de travail, sur la base des propositions pertinentes faites à cette fin, à savoir celles présentées par le Président de la Conférence, M. Rachid Belbaki, Ambassadeur d'Algérie, et par le Président de la Conférence, M. Carlos Mario Foradori, Ambassadeur d'Argentine. Les délégations ont fait part de leurs vues sur la question d'un programme de travail, fondées sur les propositions et suggestions pertinentes formulées, vues dont il est dûment rendu compte dans les comptes rendus des séances plénières. Cela étant, malgré les efforts déployés, aucun consensus n'a été obtenu sur un programme de travail en 2020.

17. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

- a) CD/2187 ;
- b) CD/2187/Add.1 ;
- c) CD/2187/Add.2 ;
- d) CD/2187/Add.3 ;
- e) CD/2189.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

18. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

19. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classés par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, Macédoine du Nord, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

20. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

21. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

H. La Conférence du désarmement et les organisations non gouvernementales

22. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur l'interaction de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

23. La manifestation informelle tenue virtuellement, intitulée « La Conférence du désarmement rencontre la société civile. Les leçons de la pandémie : repensons les liens entre désarmement et sécurité », a été organisée conjointement par le Président de la Conférence, M. Robert Müller, Ambassadeur d'Autriche, et la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Tatiana Valovaya, le 3 juillet 2020.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2020

24. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

25. La liste des documents publiés par la Conférence figure à l'appendice III du présent rapport. Les procès-verbaux des séances plénières officielles de la Conférence et les informations s'y rapportant (pays, sujet) sont disponibles en ligne.

26. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 2 janvier 2020, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la liste des résolutions et décisions sur les questions de désarmement et de sécurité internationale adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, en 2019, notamment celles dans lesquelles il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement (CD/2184). Ces dernières sont énumérées ci-après :

- | | |
|-------|---|
| 74/31 | Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule ; par. 2, 4 et 5 du dispositif) |
| 74/32 | Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième alinéas du préambule ; par. 5, 6 et 8 du dispositif) |
| 74/33 | Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (neuvième alinéa du préambule ; par. 2 et 3 du dispositif) |

- 74/34 Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (huitième et dixième alinéas du préambule ; par. 4 et 5 du dispositif)
- 74/35 Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (septième alinéa du préambule)
- 74/37 Désarmement régional (par. 1 du dispositif)
- 74/38 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2 du dispositif)
- 74/45 Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule ; par. 16, 17 et 20 du dispositif)
- 74/46 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingt-troisième alinéa du préambule ; par. 17 du dispositif)
- 74/47 Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule)
- 74/50 Vérification du désarmement nucléaire (premier alinéa du préambule ; par. 3 et 9 du dispositif)
- 74/53 Transparence dans le domaine des armements (par. 6 et 9 du dispositif)
- 74/54 Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (quinzième alinéa du préambule ; par. 4, 6 et 13 du dispositif)
- 74/58 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (neuvième alinéa du préambule ; par. 1, 2, 5 et 6 du dispositif)
- 74/59 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (treizième et quatorzième alinéas du préambule)
- 74/63 Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires (huitième alinéa du préambule ; alinéas c) et e) du paragraphe 3 et alinéa a) du paragraphe 4 du dispositif)
- 74/67 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule ; par. 3 du dispositif)
- 74/68 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule ; par. 1 et 2 du dispositif)
- 74/69 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (troisième alinéa du préambule)
- 74/74 Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, quatrième, cinquième, sixième, septième et dixième alinéas du préambule ; par. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du dispositif)
27. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :
- a) CD/2191 ;
 - b) CD/2197 ;
 - c) CD/2198.

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

28. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

29. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2180 ;
- b) CD/2182 ;
- c) CD/2185 ;
- d) CD/2186 ;
- e) CD/2188 ;
- f) CD/2192 ;
- g) CD/2195.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

30. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

31. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2180 ;
- b) CD/2182 ;
- c) CD/2185 ;
- d) CD/2186 ;
- e) CD/2188 ;
- f) CD/2192 ;
- g) CD/2195.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

32. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

33. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2181;
- b) CD/2193.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

34. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

35. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- CD/2194.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques

36. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

37. Le Président de la Conférence, M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus, a organisé un débat thématique, en plénière, consacré aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

38. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2199.

F. Programme global de désarmement

39. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

40. Le Président de la Conférence, M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus, a organisé un débat thématique, en plénière, consacré aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

G. Transparence dans le domaine des armements

41. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

42. Le Président de la Conférence, M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus, a organisé un débat thématique, en plénière, consacré aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

43. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2190 ;
- b) CD/2196.

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

44. Consciente qu'il est de plus en plus important et nécessaire d'avancer dans l'accomplissement de son mandat, s'appuyant sur les efforts ciblés faits à la Conférence du désarmement pour établir un programme de travail pour la session de 2020 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2021, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations entre les sessions, puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions pertinentes, passées, présentes ou futures, notamment celles soumises en tant que document de la Conférence du désarmement, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

45. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2021 seraient les suivantes :

Première partie : 18 janvier – 26 mars ;

Deuxième partie : 10 mai – 25 juin ;

Troisième partie : 26 juillet – 10 septembre.

46. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quinzième session, le rapport annuel tel qu'adopté par la Conférence le 18 septembre 2020.

Le Président de la Conférence,
Ambassadeur du Bélarus,

(*Signé*) Yury Ambrazevich

Appendice I

Nom des membres de la Conférence du désarmement qui ont exercé la présidence à la session de 2020

Algérie

Argentine

Australie

Autriche

Bangladesh

Bélarus

Appendice II

Extrait du compte rendu de séance publié sous la cote CD/PV.1523

Le Président : [...] Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de Chypre. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ? Je donne la parole au Représentant de la Turquie.

M. Ağacikoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2020. Soyez assuré du plein appui et de la pleine coopération de la Turquie dans vos efforts pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Comme il peut être rappelé, bien que la Turquie ait été préoccupée par cette demande particulière, nous n'avons jamais été opposés à une liste globale ni choisi de bloquer la participation d'un pays sur cette liste en qualité d'observateur des activités de la Conférence. Au lieu de cela, nous avons consigné notre position et fait suivre une lettre. La Turquie a agi de la sorte, car elle considère qu'il est primordial que le climat positif de la Conférence ne soit pas gâché ni politisé. Cependant, nous avons tous constaté l'année dernière que le Rubicon avait déjà été franchi à cet égard. Par conséquent, la Turquie a également décidé de ne plus faire preuve de retenue concernant cette question particulière. Je tiens dès lors, par la présente, à déclarer que la Turquie ne soutiendra pas cette demande particulière cette année.

Le Président : À la lumière de l'objection soulevée, il n'y a pas consensus pour permettre à Chypre de participer en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence à sa session de 2020. Cette demande est par conséquent rejetée.

Appendice III

Liste et textes des documents publiés par la Conférence du désarmement

| <i>Cote du document</i> | <i>Titre</i> |
|-------------------------|--|
| <u>CD/2180</u> | Note verbale datée du 13 septembre 2019, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Kazakhstan, transmettant la synthèse établie par la présidence à l'issue du séminaire qui s'est tenu les 28 et 29 août 2019, à Nour-Sultan, sur les moyens d'encourager la coopération et de renforcer les mécanismes de consultation entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes |
| <u>CD/2181</u> | Lettre datée du 23 octobre 2019, adressée à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M ^{me} Tatiana Valovaya, par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration commune des États membres de la CEI sur l'appui aux mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, adoptée par les Ministres des affaires étrangères des États membres de la CEI le 10 octobre 2019 |
| <u>CD/2182</u> | Note verbale datée du 13 décembre 2019, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Représentation spéciale du Brésil auprès de la Conférence du désarmement, en sa qualité de Président du Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), transmettant le texte de la Déclaration de l'OPANAL faite à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et demandant que ce document soit publié en tant que document officiel de la Conférence du désarmement |
| <u>CD/2183</u> | Ordre du jour de la session de 2020. (Adopté à la 1523 ^e séance plénière, le 21 janvier 2020) |
| <u>CD/2184</u> | Lettre datée du 2 janvier 2020, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session |
| <u>CD/2185</u> | Note verbale datée du 14 février 2020, adressée par la Mission permanente du Mexique, transmettant le texte du Communiqué des États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) à l'occasion du cinquante-troisième anniversaire de la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (Inf. 02/2020Rev.7), daté du 12 février 2020 |
| <u>CD/2186</u> | Note verbale datée du 10 mars 2020, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Bélarus, transmettant la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires |

| <i>Cote du document</i> | <i>Titre</i> |
|-------------------------|--|
| <u>CD/2187</u> | Note verbale datée du 25 mars 2020, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Australie, demandant que les trois ensembles de documents proposés par le collège des six Présidents de la session de 2020 de la Conférence du désarmement et distribués les 13 et 24 février et 2 mars 2020 soient enregistrés en tant que documents officiels de la Conférence du désarmement |
| <u>CD/2187/Add.1</u> | Ensemble de documents distribué le 13 février 2020, comprenant un projet de déclaration présidentielle relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, le document révisé CD/WP.626/Rev.1 concernant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 et le document CD/WP.627 relatif à un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail |
| <u>CD/2187/Add.2</u> | Ensemble de documents révisé distribué le 24 février 2020, comprenant un projet de déclaration présidentielle relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, le document révisé CD/WP.626/Rev.2 concernant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 et le document CD/WP.627/Rev.1 relatif à un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail |
| <u>CD/2187/Add.3</u> | Ensemble de documents révisé distribué le 2 mars 2020, comprenant un projet de déclaration présidentielle relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, le document révisé CD/WP.626/Rev.3 concernant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 et le document CD/WP.627/Rev.2 relatif à un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail |
| <u>CD/2188</u> | Note verbale datée du 30 avril 2020, adressée par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant le dixième anniversaire de la signature du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START) |
| <u>CD/2189</u> | Note verbale datée du 27 avril 2020, adressée par la Mission permanente de la République islamique d'Iran, transmettant les amendements proposés par la République islamique d'Iran au projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020, aux séances plénières de la première partie de la session de 2020 de la Conférence du désarmement |
| <u>CD/2190</u> | Note verbale datée du 13 août 2020, adressée par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant le commentaire du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine, en date du 12 août 2020, au sujet des manœuvres militaires illégales de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie dans les territoires de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol temporairement occupées |

| <i>Cote du document</i> | <i>Titre</i> |
|------------------------------------|---|
| <u>CD/2191</u> | Déclaration générale. Document soumis par le Groupe des 21 |
| <u>CD/2192</u> | Déclaration sur le désarmement nucléaire. Document soumis par le Groupe des 21 |
| <u>CD/2193</u> <u>et Corr.1</u> | Déclaration sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Document soumis par le Groupe des 21 |
| <u>CD/2194</u> | Déclaration sur les garanties de sécurité négatives. Document soumis par le Groupe des 21 |
| <u>CD/2195</u> | Déclaration sur le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013. Document soumis par le Groupe des 21 |
| <u>CD/2196</u> | Lettre datée du 18 août 2020, adressée à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration du Président de la Fédération de Russie, S. E. Vladimir V. Poutine, concernant la proposition de la Fédération de Russie d'organiser des réunions des chefs d'État des membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec la participation des chefs d'État de l'Allemagne et de l'Iran, présentée par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. Sergey Lavrov, le 14 août 2020 |
| <u>CD/2197</u> | Résumé des consultations tenues sous la présidence de l'Australie. Document soumis par la Mission permanente de l'Australie |
| <u>CD/2198</u> | Proposition de l'Australie tendant à rendre le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement neutre du point de vue du genre |
| <u>CD/2199</u> | Note verbale datée du 8 septembre, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant le projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement » |
| <u>CD/2200</u> | Note verbale datée du 16 septembre, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration de la Fédération de Russie concernant un commentaire fait par le Ministère ukrainien des affaires étrangères, en date du 12 août 2020 |
| <u>CD/2201</u> | Note verbale datée du 16 septembre, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Allemagne, transmettant le texte de la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Allemagne, l'Ambassadeur Peter Beerwerth, à la 1546 ^e séance plénière de la Conférence du désarmement, le 16 septembre 2020 |
| <u>CD/2202</u> | Note verbale datée du 17 septembre, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Suède, transmettant le texte de la déclaration faite par la Suède à la 1546 ^e séance plénière de la Conférence du désarmement, le 16 septembre 2020 |

| <i>Cote du document</i> | <i>Titre</i> |
|-------------------------|--|
| <u>CD/2203</u> | Note verbale datée du 17 septembre, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique, transmettant le texte de la déclaration faite par le Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur Robert A. Wood, à la 1546 ^e séance plénière de la Conférence du désarmement, le 16 septembre 2020 |
| <u>CD/2204</u> | Note verbale datée du 18 septembre, adressée à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant le commentaire fait par le Département de l'information et de la presse du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie sur la situation en ce qui concerne M. Alexeï Navalny |
| <u>CD/2205</u> | Note verbale datée du 16 septembre 2020, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République islamique d'Iran, transmettant le texte des déclarations faites par la délégation de la République islamique d'Iran aux 1543 ^e et 1546 ^e séances plénières de la Conférence du désarmement, les 13 août et 16 septembre 2020 |
| <u>CD/2206</u> | Note verbale datée du 18 septembre 2020, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente d'Israël, transmettant le texte de la déclaration faite par la délégation israélienne à la 1543 ^e séance plénière de la Conférence du désarmement, le 13 août 2020 |
| <u>CD/2207</u> | Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies |
